

Demande de congé pour formation syndicale

Nom

Prénom :

Fonction :

Etablissement :

A Monsieur le Recteur
de l'académie de la Réunion

S/C de l'IEN de la circonscription de
.....
S/C du Directeur d'Ecole

Objet : demande de congé pour formation syndicale

Je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de ... jours, en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et des décrets N° 84-474 du 15 juin 1984, n° 85-552 du 22 mai 1985 et n° 88-676 du 6 mai 1988 en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le **Vendredi 2 mars 2012 à 8h30 au siège du Sgen-Cfdt** sous l'égide de l'Institut confédéral d'études et de formation syndicales de la CFDT.

Date et signature

La demande de congé doit être adressée, par écrit au chef de service au moins un mois à l'avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le 15ème jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent les demandes doivent être communiquées avec leur motif à la CAP au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions. A la fin de la session, une attestation constatant l'assiduité sera délivrée afin d'être remise au chef de service au moment de la reprise des fonction.